

---

## Mise en garde

---

### Liste des produits de lutte testés et validés

#### Inscription sur les listes

L'inscription sur les listes de produits validés est effectuée sans préjudice des procédures prescrites au titre de la loi n°77-771 du 12.07.77 modifiée par la loi n°82-905 du 21.10.82 relative au contrôle des produits chimiques et de ses textes d'application.

En l'absence de mise à jour des données triennales, le Cedre ne peut s'assurer que le produit est toujours disponible à l'achat et certifier qu'il répond toujours aux caractéristiques de l'échantillon analysé.

#### Utilisation du logo du Cedre

L'affichage du logo du Cedre sur des supports de communication présentant le produit ou le matériel testé est possible, sous réserve de :

- la validation par le Cedre du produit ou du matériel testé ;
- la validation du support de communication (flyer, poster...) par le service Information du Cedre.

#### Modifications des produits

Les fabricants peuvent modifier à tout moment la composition ou la nature des produits qu'ils commercialisent. En cas de doute ne pas hésiter à consulter le laboratoire du Cedre pour éventuellement demander un test de contrôle de la qualité du produit (tarification selon barème en vigueur).